



Alma, 13 avril 2012

Monsieur Pierre Arcand  
Cabinet du ministre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Cabinet du ministre

19 AVR. 2012

MDDEP

**Objet : Demande d'audiences publiques concernant le projet de desserte ferroviaire au terminal  
maritime de Grande-Anse à Saguenay**

Monsieur le Ministre,

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean vous demande, par la présente, de tenir des audiences publiques pour le projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse à Saguenay. Vous trouverez, ci-dessous, les raisons motivant cette demande.

En premier lieu, ce projet nous préoccupe par les impacts susceptibles d'affecter la biodiversité relative au secteur visé. De plus, nous sommes d'avis que ce projet, qui augmentera les activités et donc l'achalandage au terminal maritime de Grande-Anse, accroîtra les risques d'accident sur la rivière Saguenay. Il s'agit de l'un des écosystèmes parmi les plus riches en Amérique du Nord et qui accueille, entre autres, plusieurs espèces de mammifères marins.

Autre point important, la péninsule du Cap-à-l'Ouest, qui offre un panorama exceptionnel aux croisiéristes qui accostent dans la baie des Ha! Ha! lors de leur visite de notre région. Il est primordial que cette portion de territoire soit conservée dans son intégralité afin de s'assurer que l'achalandage touristique ne souffre pas de sa dégradation et pour que les générations futures puissent elles aussi en profiter.

Les audiences publiques sur l'environnement constituent la seule instance qui puisse offrir l'opportunité aux citoyens et aux groupes de se faire entendre et d'acquérir de l'information et pour ces raisons, il est primordial que cet instrument perdure au sein de notre société.



**Conseil régional  
de l'environnement**

et du développement durable  
du Saguenay-Lac-Saint-Jean

En terminant, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean veille à ce que l'environnement demeure au cœur des priorités du développement régional et qu'il fasse partie intégrante des décisions.

Veillez accepter l'expression de mes sentiments les plus distingués.

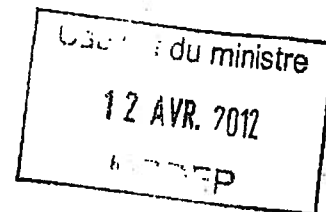
Michel Lavoie

Directeur général

Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean

La Baie, le 9 Avril 2012.

Ministre de l'Environnement et des Parcs  
M. Pierre Arcand.  
675, boulevard René Lévesque Est  
30<sup>e</sup> Étage,  
Québec (Québec)  
G1R 5V7



**Sujet : Desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande Anse.**

Je possède un terrain forestier sur le lot 350 du Boulevard de la Grande Baie Nord, et le tracé original choisi était situé sur cette parcelle. J'avais manifesté des réserves lors de la rencontre originale en raison du tracé proposé qui se situait au centre de mon terrain, et entraînait des inconvénients futurs soit : une parcelle de terrain enclavée, l'obligation de construire une autre route forestière, des ponts et traverse à niveau, pour la l'entretien, et la récolte de bois lorsqu'il sera mature.

Lors de la réunion du 19 Mars 2012 tenue à l'Auberge des 21 de La Baie, plusieurs citoyens ont manifesté des craintes en raison du niveau de bruit que la circulation des trains occasionnera. Dans ce secteur beaucoup d'habitations sont situées du côté sud-est de la voie proposée.

Tenant compte que les vents dominants sont : nord-ouest, et que le tracé proposé traverse des parcelles de terre agricole, ce qui obligera les trains à circuler sur de plus grandes surfaces à terrain découvert, le niveau de bruit se répercutera d'une façon évidente et en hiver, tenant compte que c'est un secteur venteux, il y aura donc plus de poudrerie et cela réduira la visibilité rendant ce secteur beaucoup moins sécuritaire pour les automobilistes.

Si après l'étude des objections que pourraient apporter les citoyens touchés vous deviez en venir à la conclusion que le tracé doit être déplacé, je vous suggère de réétudier le tracé de décembre 2008, qui traversait en ligne droite au centre du lot 350 du Boul. Grande Baie Nord. Afin que ce tracé me soit acceptable et améliore grandement la propagation du bruit, il devrait être déplacé à l'extrême sud est de cette parcelle. À cet endroit, il y a très peu de résidences situées à l'est, et comme ce terrain est boisé, le bruit se propagerait très peu. Aussi, en circulant en terrain boisé, en hiver dans ce secteur il n'y a aucune poudrerie. Cela rendrait la traversée du Boulevard Grande Baie Nord beaucoup plus sécuritaire pour tous.

Merci de votre attention.

«Fin du document »

2....

La Baie, le 9 Avril 2012.

Clément Rivard



La Baie, le 6 Avril 2012

Objet : Demande d'une audience publique

Mesdames,  
Messieurs,

Pour faire suite à un litige survenu entre le groupe des propriétaires de terrain à vendre et les promoteurs de Port Saguenay, nous demandons la tenue d'une audience publique sur la protection des lots à bois destiné à desservir des terres à haut potentiel agricoles.

Ayant consulté Ville Saguenay sur le sujet, aucun décret concernant les milieux humides n'est enregistré à ce jour sur le tracé de la desserte ferroviaire projetée. Un fossé principale traverse les lots 411 à 418 à leurs extrémités et délimite en même temps la ligne des lots. D'autres fossés secondaires, plus petites, qui sont perpendiculaires au gros fossé du bout des lots, viennent drainer chacun des lots à bois. Il en est de même pour les lots 130 à 150, actuellement traversé par le Chemin de la Grande-Anse. Donc des fossés doivent être creusé des deux côtés de la desserte ferroviaire afin d'assuré un drainage adéquat. Informés de ces faits, les promoteurs ont rejetés notre demande en mentionnant que ces lots sont des milieux humides.

Puisque la traverse ferroviaire projetée de passer prêt des extrémités des lots 411 à 418, et des lots 130 à 150, où se situe le fossé principale, cela coupera non seulement l'accès au fossé principale mais emprisonnera aussi l'eau des fossés secondaires et empêchera ainsi le drainage souterrain prévu pour le développement de future terre agricole cultivable. Même devant ces faits, les promoteurs refusent de creuser un gros fossé le long de la desserte pour nous redonner accès à un drainage adéquat de nos lots.

Devant ce litige, nous demandons donc d'être entendu et nous faisons une demande d'audience publique.

Groupe des PTV

Claude Villeneuve pour Ferme GrandToit  
Inc.

Germain Gaudreault

  
Bruno Lavoie



Raoul Gaudreault

  
FERME EDIENNE

FERME BOIVIN SEUC





Cabinet du ministre

13 AVR. 2012

MDDEP

la Baie, le 11 avril 2012

Monsieur Pierre Arcand  
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Edifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse, la Baie, Qc.**

Monsieur,

Par la présente, je fais appel à vos bons services afin que vous organisiez une audience publique concernant l'objet en titre, soit la desserte ferroviaire du terminal maritime de Grande-Anse, au Saguenay. J'en fais donc la demande officielle.

J'habite la terre contigüe au port de Grande-Anse et ce, depuis 1977. Dans mon esprit, je pense que la mission du BAPE doit déborder du seul cadre de l'environnement et toucher également les points de vue humain et financier, donc l'acceptabilité sociale au sens large.

Lors de la réunion d'information du 19 mars dernier, le dossier a été présenté en faisant grand état que ce serait un bon projet pour la région, surtout en regard du plan Nord. Récemment, le directeur du port Alain Bouchard, mentionnait que cette desserte viendrait corriger une erreur historique. Il vaudrait mieux parler ici d'erreur politique.

Par ailleurs, il a également été mentionné que les promoteurs porteraient une attention toute spéciale aux doléances des propriétaires concernés, quant aux droits de passage, conservation des milieux humides, ampleur des emprises, prévisions des retombées économiques, etc.

Mon expérience personnelle de plus de 30 années à titre de voisin forcé de ce citoyen corporatif qui se comporte de façon vicieuse et malhonnête avec la complicité des autorités municipales en place, m'amène à penser qu'il y a lieu de questionner ce projet plus en profondeur.

Voici donc les points dont j'aimerais débattre avec les Commissaires lors d'une éventuelle audience publique.

**CONSIDÉRANTS**

**CONSIDÉRANT** que le port de Grande-Anse fut à l'époque le fruit d'une pure décision politique et qu'aucun trafic maritime soutenu ne justifiait sa création et qu'au surplus la situation économique au cours des années ait réduit son tonnage. Celui-ci d'après les dirigeants actuels gravite autour de 400,000 tonnes annuellement, lequel, à titre d'illustration peut être « avalé » par un seul navire chinois au port de Sept-Îles.

**CONSIDÉRANT** que les autorités actuelles misent essentiellement sur les retombées du plan Nord pour améliorer l'économie régionale et partant, du port de Grande-Anse. Au moment où les observateurs de la scène politique réalisent que ce plan Nord est mené de façon débridée et dans la plus grande improvisation qui soit, alors que le tout prend une allure de grande kermesse qui privera les générations futures de la fine fibre du Québec,

**CONSIDÉRANT** que les livraisons de brai chez RTA, à partir des installations portuaires ne se font pas d'après le cadre prévu, i.e. que le transbordement de ce matériel servant à la fabrication des anodes devait être au départ effectué en milieu fermé et que de façon routinière, il y a des vapeurs de HAP (reconnues cancérigènes), relâchées dans l'atmosphère, il est pertinent que l'on puisse questionner plus à fond le transport ferroviaire et le convoi qui y seront effectués,

**CONSIDÉRANT** que « l'emprise ferroviaire traverserait des milieux humides » et que tous reconnaissent la fragilité et l'utilité de tels milieux, alors qu'une emprise de 50 m. apparaît exagérée et que le tracé comporte 72% de milieux humides,

**CONSIDÉRANT** que l'émissaire appointé par le promoteur, en l'occurrence Pierre Doré, s'est présenté à notre domicile à 2 reprises avec des documents qui comportaient de graves lacunes quant à la contenance de notre propriété (40% de notre surface sciemment éludée),

**CONSIDÉRANT** que les surfaces convoitées sur notre propriété dépassent largement les besoins actuels et futurs et que les acquisitions ne visent qu'à se débarrasser d'une famille à vil prix, alors que des arrangements auraient dû être conclus depuis au moins 20 ans.

**CONSIDÉRANT** que les autorités municipale et portuaire nous ont, de façon concertée privés de nos droits les plus élémentaires : non reconnaissance de permis dûment émis, respect de droit de passage centenaire, tracasseries administratives, menaces par la voie légale, zonage intempestif, droits acquis ignorés, etc.

**CONSIDÉRANT** les problèmes environnementaux appréhendés dans le Fjord du Saguenay et dans l'estuaire compte tenu d'une circulation maritime accrue,

**CONSIDÉRANT** qu'une desserte ferroviaire ne complètera pas les infrastructures de base du port puisqu'un système de convoyeurs s'imposera dès lors pour acheminer les marchandises dans les deux sens. En effet, le quai est situé dans le bas d'une pente avec un fort dénivelé et à une distance d'environ 1 km. Cette autre infrastructure sera très coûteuse et ne règlera pas tout.

**CONSIDÉRANT** la mauvaise gestion et tout l'anachronisme démontré par le gouv. fédéral dans le passé (Forillon, Mirabel, Grande-Anse, etc.),

**CONSIDÉRANT** l'incurie des administrations municipales successives représentées par les maires, Richard, Simard et Tremblay face à notre situation. Tout autant que celle des administrations portuaires des directeurs Collard, Paquin et Bouchard,

**CONSIDÉRANT** le gaspillage appréhendé de matière ligneuse prélevée sur nos lots dans le cas d'un départ précipité et en regard d'une industrie forestière moribonde,

**CONSIDÉRANT** tout ceci et ce qui précède, que la région doit maintenant composer avec une erreur politique dont nous avons hérité et tout en tenant compte de l'économie actuelle, de la capacité de payer des contribuables, de l'effort « d'équité » imposé aux étudiants par le gouvernement Charest, du lock-out décrété par RTA à son usine d'Alma, de la toute récente annonce de fermeture de l'usine de laminage Novelis de Jonquière,

**IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ** de surseoir au projet tel que demandé par les autorités municipale et portuaire afin de ne pas mettre la charrue devant les bœufs et faire de Grande-Anse un véritable vide-pays plutôt qu'un port véritablement rentable,

**IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ** que le gouv. du Québec mette tout en œuvre afin de nationaliser de toute urgence les ressources naturelles du Québec et que les retombées de celles-ci servent prioritairement à l'extinction de la dette à long terme de la province et que le fonds des générations puisse engranger les profits pour les générations futures,

**IL EST ÉGALEMENT RECOMMANDÉ** que vos services compétents nomment un médiateur pour agir dans le dossier et régler le cas des gens lésés, dont notre famille, puisque les instances actuelles le font de façon non professionnelle.

**IL EST ÉGALEMENT RECOMMANDÉ** que des blâmes sévères soient adressés aux autorités en place qui ont exercé un abus de pouvoir répréhensible et indigne de la part de hauts fonctionnaires qui gèrent des fonds publics.

Dès lors, Monsieur le Ministre, lorsque ces points très importants pour toute l'économie du Québec seront réglés, le port de Grande-Anse pourra prendre son envol en espérant que des projets, tels le plan Nord, pourront favoriser le développement harmonieux de la province et non la mettre en péril davantage.

Espérant que vous porterez la plus grande attention à la présente,  
Acceptez, Monsieur le Ministre, mes meilleures salutations

  
\_\_\_\_\_

RECOMMANDÉ